



Theux.

Périodique d'information communale | décembre 2008

Bonne Année 2009!



SOMMAIRE

P. 2 : - Les Voeux du Bourgmestre

P. 3 : - Principales décisions du Conseil Communal

P. 4 : - Etat civil

P. 5 : - Service Population & Etat civil

P. 6 : - JEPS

P. 7 : - Environnement

P. 9 : - Aînés : Planning et questionnaire

P. 13 : - Urbanisme

P. 14 : - Informations

P. 17 : - Centre Public D'action Sociale

P. 18 : - Informations générales



Les Voeux du bourgmestre

Une année est vite passée.... Nous voici déjà à l'aube de 2009. Et comme à l'accoutumée, il n'est pas inutile de passer en revue les grandes réalisations et intentions du Collège et du Conseil communaux. L'année fut fertile en concrétisations de grands projets. Citons, entre autres, le début de la construction de la deuxième et dernière phase de l'école de Jehanster, la réfection de plusieurs chemins dans la campagne de Becco et de la rue Alphonse Collette à Jehanster, le commencement de la rénovation de l'Avenue du Stade, l'acquisition des bâtiments des Entreprises Héroufosse à Polleur pour un regroupement futur de l'école communale, l'achat de terrains afin de pouvoir valoriser les terrains entre la rue Chinrue et la Place du Vinâve et l'amélioration de la salle communale de La Reid est une réalité.... Mais la plus grande satisfaction que nous avons enregistrée en cette fin d'année est sans conteste – enfin ! – la rénovation des maisons détruite Place du Perron par la tragique explosion de 1997.

Que de grands chantiers sont encore programmés dans le futur..... Le regroupement d'un maximum d'installations sportives Avenue du Stade (tennis, football et espérons-le un hall omnisports rénové), la volonté de rénover dans les prochaines années l'ensemble du village de Polleur, la remise à neuf du village de Winamplanche,

Malgré ce vaste programme, le Conseil communal unanime a, de nouveau, baissé les impôts sur le revenu, ce qui, faut-il en convenir n'est pas fréquent dans les communes de notre région.

Qu'il me soit permis de remercier les theutoises et les theutois pour leur participation de plus en plus active à la vie associative. Que ce soit les groupes culturels, les mouvements de jeunesse, les comités de fêtes, les associations sportives, quel dynamisme. Et ce dynamisme est le garant de ce qui fait la force de notre commune : la convivialité et la connaissance de l'autre.

Au nom du personnel communal, que je tiens à saluer pour leur implication quotidienne au service de nos citoyens, du Conseil communal et du Collège communal, je vous présente tous mes vœux de bonheur pour l'année nouvelle et vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année.

Philippe Boury
Bourgmestre

Principales décisions du Conseil communal

CONSEIL COMMUNAL DU 25 AOUT 2008

1. REGIE COMMUNALE AUTONOME

- Le conseil prend acte de la démission de Monsieur Michaël Vanloubeek comme membre du conseil d'administration et désigne Monsieur Philippe Boury pour le remplacer.

2. SERVICE INCENDIE

- Mise en place du réseau A.S.T.R.I.D. - Afin de finaliser l'équipement complet de la caserne des pompiers et du personnel, le Conseil communal engage un crédit de 43.500€ TVA comprise pour l'acquisition d'une station de base et de récepteurs de rappel individuels.

CONSEIL COMMUNAL DU 06 OCTOBRE 2008

1. AINES

- Le Conseil désigne les membres du Conseil Consultatif des Aînés.

2. BATIMENTS SCOLAIRES

- Le Collège communal approuve le cahier spécial des charges relatif à la mise en conformité incendie et normes SIPP de l'école communale de La Reid.

3. FINANCES

- Modification Budgétaire 2/2008

Approuve la modification 2/2008 :	Ordinaire	Extraordinaire
Recettes	13 304.910,96 €	8 439.348,47 €
Dépenses	13 290.582,81 €	8 439.274,93 €
Résultat	14.328,15 € Boni	73,54 € Boni

CONSEIL COMMUNAL DU 03 NOVEMBRE 2008

CENTRE CULTUREL DE THEUX

- Le Conseil prend connaissance et approuve le contrat programme 2008-2012 du Centre Culturel de Theux.

PLAN COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

- Le Conseil approuve l'avant-projet relatif à la création d'un itinéraire de trafic lent sur l'axe Jusleville-Theux-Spixhe.

POLICE

- Règlement complémentaire à la police de circulation routière - Création d'un deuxième emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite à Theux, place du Vinève.

CONSEIL COMMUNAL DU 24 NOVEMBRE

ENVIRONNEMENT

- Convention de collaboration entre la Commune de Theux et l'asbl Agir pour la Diversité & la Nature (AD&N).

IMPOSITIONS COMMUNALES - Taxe communale sur la collecte des déchets ménagers et assimilés.

- Suite au décret du coût vérité des déchets, approbation du nouveau règlement-taxe.

FINANCES

- Budget de l'exercice 2009 - Sur proposition du Collège Communal,

Approuve : Le budget 2009	portant à l'ordinaire	et à l'extraordinaire,
en recettes la somme de	11 528 677,15 €	4 490 973,54 €
et en dépenses la somme de	11 516 450,73 €	4 490 379,67 €
clôturant l'exercice par un boni de	12 226,42 €	593,87 €

Les mémos complets des différents Conseils sont consultables sur le site www.theux.be.

État civil

Naissances

Août

04 DELVOYE Léna
07 NIESSEN Elina
08 SIMONET Charlotte
11 GOFFIN Céleste
14 MICHEL Ethan
18 HOUBEAU Camille

Septembre

01 LEJEUNE Clara
02 ARCHAMBEAU Samuel
04 DEMBLON Yelle
05 WEBER Alex
09 CARRERA CARRERA Liam
10 GÉRARDY Présillia
14 MARCHAND Simon
15 DELIERNEUX Maud
19 GENET Timéo
22 DETHIER Lucas
26 DOUTREPONT Margaux
30 DERU Mathéo

Octobre

02 GÉRARDY Ethan
06 MIGNON Eden
06 SCHMITZ Léna
06 SCHMITZ Nils
11 TAHAN Charles
14 LOUIS Victor
16 LILIE Sinan
17 HELLA Théo
28 FLON Sofia
28 CARO Zoé
30 HALLEUX Cory

Novembre

05 WOLTER Olivia

Mariages

Août

23 KLEINERMANN Sandrine et JACQUET Cédric
23 LÉONET Béatrice et Drapier Jean-Luc
23 ALBERT Robert et NELLES Huguette
30 DEWULF Marcelle et SAMBON Yves

Septembre

20 HEINEN Marie-Axelle et POTUMS Michaël
20 HERMAN Olivier et VANDENHOVE Ann

27 FONTAINE Christel et LEVÊQUE Damien
27 LERUTH Vinciane et SCHMITZ Angéline

Octobre

04 KYNDT Nicolas et DI MATTEO Laure
11 DEROANNE Vanessa et LEYENS Olivier
25 PIRNAY Daniel et HANSENNE Vanessa

Novembre

08 RENARD Joël et SCHOCKERT Linda
29 LEMAIRE Pascale et HERMAN Tony

Décès

Août

01 Lespire Florentin Veuf de Bouché Paula, né le 15/08/1919
09 Foulon Suzanne Veuve de Weickmans André, née le 23/04/1946
10 Fettweis Maurice Epoux de Sauren Germaine, né le 15/04/1924
14 Franck Antoine, Célibataire, né le 4/11/1939
20 Collins Martine, Célibataire, née le 7/12/1968
31 Mahy Maurice Epoux de Pierre Denise, né le 12/05/1921

Septembre

04 Benoit Raymond Epoux de Laurent Marguerite, né le 23/06/1930
06 Laffineur Ludovic, Célibataire, né le 15/06/1986
08 Söhngen Mathieu Epoux de Delfortrie Marguerite, né le 18/07/1919
13 Juszczak Michaël, Célibataire, né le 3/09/1977
13 Dubois Roger Epoux de Albert Lucienne, né le 1/05/1930
18 Nowak Stanislaw Veuve de Rohrs Georges, née le 27/02/1922
25 Bruls Mariette Veuve de Sluse Georges, née le 28/10/1918
26 Macherot Raymond Veuf de Niessen Josette, né le 30/03/1924

Octobre

10 Warroquiers Matthieu, Célibataire, né le 15/03/1988
11 Delclisar Denise, Divorcée, née le 12/06/1921
12 Petithan Pierre Epoux de Longueville Nicole, né le 13/08/1938
20 Renard Georges Veuf de Michel Flore, né le 12/02/1933
22 Robou Francine Veuve de Lambert Georges, née le 6/05/1926
26 Lange Berthe Veuve de Boniver Oscar, née le 3/08/1920

Novembre

02 Fyon Roger Epoux de Kroonen Mireille, né le 16/04/1928
10 Braham Odette Veuve de Bartholomé Léon, née le 1/08/1925
12 Bastin Jean-Marie Epoux de Radermecker Sonia, né le 23/10/1940
13 Pierre Denise Veuve de Mahy Maurice, née le 27/12/1921
13 Gaspar Jeanine Epouse de Marion Alexis, née le 9/07/1938
17 Lincé Maurice Epoux de Dombard Josiane, né le 16/06/1929
24 Formatin André Epoux de Charlier Nicole, né le 11/09/1926

Service Population & Etat civil

Cartes d'identités électroniques : permanence du samedi

Comme précisé sur les convocations, **la permanence du samedi n'est pas opérationnelle pour une 1ère demande de carte électronique** mais seulement après la réception des codes pour l'activation.

Cependant, les personnes qui n'ont pas la possibilité de se présenter en semaine, peuvent demander un rendez-vous pour le samedi matin (de 10 à 12 H)

Comme la permanence du samedi est souvent fort fréquentée et que le délai d'attente au guichet risque d'être un peu long, nous vous rappelons et vous conseillons de venir soit à **la permanence du mardi après-midi de 13:30 à 18 heures** (sauf congés scolaires), soit **prendre rendez-vous en semaine les après-midi du lundi au jeudi** (entre 13:30 et 17 heures) (087/539.213 ou 087/539.214)

Lecteurs de cartes eID gratuits : procédure de réservation

Il reste encore à votre disposition quelques dizaines de lecteurs de cartes eID.

Pour les personnes qui ont déjà réservé leur lecteur, nous portons à leur connaissance qu'ils doivent venir le retirer au guichet du service Population au plus tard 1 mois après la réception du mail communal de confirmation de réservation.

Conditions d'obtention :

- Réservation obligatoire sur le site communal (www.theux.be), rubrique « Liens rapides – Documents en ligne : e-Guichet - Lecteurs eID »
- Être domicilié à Theux
- Recevoir un mail de confirmation
- Un lecteur par ménage
- Retrait du lecteur réservé au guichet de la population (délai : 1 mois après réception du mail de confirmation de réservation)

Pour les personnes qui se présentent au guichet pour l'obtention de la nouvelle carte eID (sur base volontaire, suite à une convocation ou suite à leur arrivée dans la commune), il leur sera demandé si elles souhaitent obtenir un lecteur (voir conditions d'obtention). Si oui, le lecteur leur sera remis lors de l'activation de la nouvelle carte.

Pour tout renseignement : 087/539.215 (R.DUMONT, chef de service)



Le quartier de la Hoëgne fait sa porte ouverte...

Le quartier de la Hoëgne fait sa porte ouverte le samedi 31 janvier 2009 de 11h00 à 18h00 dans la cour de la caserne des pompiers. Début des festivités à 11h00 avec le verre de l'Amitié. Au programme tout au long de la journée, démonstrations et animations par les pompiers, présentation des différentes activités et démonstrations de danse orientale et tecktonik par le service JEPS, récital des musiciens de l'Académie Pascal Taskin... Encore bien d'autres surprises et découvertes vous y attendent.

Possibilité de se restaurer et un bar se tiendra à votre disposition. Tout ceci dans une ambiance conviviale et chaleureuse.

Un projet de quartier en collaboration avec les habitants, le Centre Culturel, les pompiers, l'Académie Pascal Taskin et le Service Communal JEPS.

Temps de causette

La maison, le ménage, les courses,... toujours le même train train quotidien !! Envie de changer d'air ? Envie d'aller à la rencontre d'autres personnes ? ***Simplement envie de sortir et de prendre du temps pour soi ? Venez nous rejoindre un vendredi sur deux à partir du 7 novembre de 13h00 à 15h00 au JEPS pour un « Temps de causette ».***

N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations.

Adresse : Rue de la Hoëgne, 41 - 4910 Theux

Tel : 087/ 68.12.48

Personne de contact : Alexandra Dumoulin
Cindy Fanielle



Les jeunes de Theux et le JEPS ont fêté Halloween



Depuis cet été, un groupe d'adolescents Theutois se passionnent pour la mise en scène et l'organisation de jeux de nuit. Un premier jeu a été réalisé au mois d'août dans le Hameau d'Hodbomont où les jeunes, déguisés en vampire ont donné du fil à retordre aux plus jeunes.

Suite à l'engouement de ce projet, notre joyeuse bande a choisi de fêter Halloween et d'adapter un jeu de nuit pour des enfants entre 8 et 12 ans. Le thème de ce jeu était tout trouvé : Faire découvrir aux enfants les contes et légendes de notre contrée.

De nombreuses réunions de préparation ont eu lieu de façon à ce que les jeunes puissent apprendre à utiliser un budget de façon utile, à animer une activité, à planifier un projet, à raconter une histoire de façon expressive, à trouver des déguisements,...

C'est ainsi que la soirée du 31 octobre, la bête du stanneux, le grand serpent, les quatre sorcières et le Verbouc ont réapparu dans le bois de Franchimont pour la plus grande joie des enfants. La soirée s'est clôturée par une dégustation de soupe au potiron dans le local du JEPS que les jeunes avaient décoré pour l'occasion.

Nos animateurs en herbes ne s'arrêteront pas à ce stade,... L'idée d'un prochain jeu, type « chasse à l'homme », est déjà en projet.

Bravo à : Caroline, Gabricha, Florence, Carla, Loïc, Fabrice et Pierre.

Environnement

CESSEZ LE FEU !

Le saviez-vous ?

Incinérer ses déchets à l'air libre est devenu, au fil du temps, monnaie courante. Les feux de jardin, feux d'entreprises, feux de chantiers et feux agricoles ou forestier sont des pratiques qui se banalisent petit à petit aux yeux de tout un chacun.

« Un feu, ça ne peut pas faire de mal : on brûle depuis la nuit des temps ! »



Et bien non, détrompez-vous !

Brûler ses déchets à domicile, même ses déchets végétaux purs, par la présence d'un tant soit peu de chlore, produit des dioxines en quantités importantes : entre 1000 et 8000 fois plus que la norme imposée aux usines d'incinération d'ordures ménagères.

Les dangers pour notre santé

Ces feux sont la source d'émissions de polluants ayant un effet déplorable sur l'environnement et la santé publique : effet de serre, effets cancérigènes, déficiences immunitaires, odeurs désagréables, fumées urticantes, ...

Ce que prévoit la loi...

L'incinération des déchets, de jardin ou autres, est une activité soumise à autorisation en vertu des articles 7 et 11 du décret du 27 juin 1996. Dès lors, éliminer ses déchets à domicile, même au moyen d'incinérateurs de jardin vendus dans le commerce, constitue une infraction à la loi, infraction assortie de sanctions pénales.

Est tolérée :

« l'incinération des déchets végétaux provenant de l'entretien normal des jardins pour autant que le feu soit surveillé et distant d'au moins 100 mètres de toute habitation »

Des solutions alternatives existent

Des solutions adéquates et économiques sont aujourd'hui mises à notre disposition pour évacuer nos déchets en vertu du respect de notre environnement, telles que : - le compostage à domicile ; - la collecte en porte à porte des papiers-cartons ; - la collecte des PMC ; - les parcs à conteneurs pour les particuliers ; les bulles à verre ; - la collecte des encombrants (pour rappel, sur demande au 087/55.48.78) ; - la collecte des déchets de plastique agricole.

Gardons néanmoins à l'esprit que le meilleur déchet reste **celui qui n'existe pas**. Aussi, essayons de consommer malin et évitons, lorsque cela est possible, les produits sur emballés.

Coup de Pouce à la Nature

« *La dégradation de notre Environnement n'est pas une fatalité ! Agissons ensemble !* »



AD&N est l'acronyme d'Agir pour la Diversité & la Nature, une toute jeune asbl fondée par 6 jeunes naturalistes tous diplômés de l'Institut Supérieur d'Agronomie de La-Reid.

Face au déclin peut-être irréversible de notre patrimoine biologique et paysager, nous souhaitons inverser la donne autour de nous en mettant nos bras et nos têtes au service de la Nature. Nous avons choisis comme territoire central pour nos actions la commune de Theux, d'abord parce que nous y sommes tous plus ou moins liés mais surtout parce qu'il n'y existe à ce jour aucun mouvement associatif œuvrant pour l'Environnement.

Nos principaux projets sont la mise en terre d'alignements d'arbres conduits en têtards, le curage et création de mares, la lutte contre les plantes invasives et la gestion des milieux naturels et subnaturels (RNA, SGIB, ect). Concrètement, nous nous retrouvons 3 à 4 fois par mois sur le terrain pour diverses actions : curage de mare, plantations, débroussaillage, aménagement... mais aussi pour des moments d'observation de la faune et la flore.

Nous recherchons actuellement de nouveaux membres et partenaires. Pourquoi pas vous ? Vous trouverez une foule de renseignements supplémentaires sur notre site web <http://www.adnature.be> : présentation, agenda, projets, photos et liens utiles. Nous serons heureux de vous accueillir sur le terrain lors d'une de nos actions ou lors d'une de nos réunions.

Nous contacter

AD&N asbl	http://www.adnature.be	0494/98.35.36
rue Charles Rittwéger 25	info@adnature.be	0497/73.68.60
4910 Theux		

Offrez une seconde vie à vos emballages cadeaux

A l'approche des fêtes de fin d'année, tout le monde pense déjà, en faisant ses courses, à acheter divers cadeaux et décorations pour le sapin, la maison, la famille, les connaissances.



Immanquablement, ces cadeaux et décorations sont accompagnés d'emballages qui, après avoir été ouverts, nous semblent bien inutiles. Pourtant, correctement triés, ceux-ci pourraient se voir offrir une seconde vie.

Pensez-y quand vous vous débarrasserez des papiers cadeaux, boîtes et autres contenants. Ce n'est pas un travail titanesque –mais pourtant si important– que d'enlever rubans et plastiques de ce qui est en carton ou en papier afin que ceux-ci soit recyclés plus efficacement !

PLANNING DES ACTIVITÉS DU CLUB DES AÎNÉS DE JANVIER À JUIN 2009

YOGA : LES LUNDIS

- 15h30-16h30, les lundis : 05-19/01, 02-16/02, 09-23/03, 06/04, 04-18/05, 15-29/06 ;
- 10h30-11h30, les lundis : 12-26/01, 09-23/02, 02-16/03, 20-27/04, 11-25/05, 08-22/06.

- Prix : 1er cours gratuit! 10 séances=60 euros ou 7,50 euros la séance ; paiement sur place ;
- Lieu : grande salle du Centre Culturel, Place Taskin, n°1 ;
- Matériel à apporter : un tapis de sol, un plaid, chaussettes, éventuellement un coussin pour poser la tête.

CINEMA : LES LUNDIS

- 26/01/2009 à 14h : « Le Parfum » de Bernd EICHINGER, durée 2h30' ;
- 23/02/2009 à 14h : « Le Roi danse » de Gérard CORBIAU, durée 1h48' ;
- 16/03/2009 à 14h : « Les Choristes » de Christophe BARRATIER, durée 1h35' ;
- 27/04/2009 à 14h : « Le scaphandre et le papillon » de Julian SCHNABEL, durée 1h52' ;
- 25/05/2009 à 14h : « Un dîner de cons » de Francis VEBER, durée 1h20' ;
- 22/06/2009 à 14h : « Marie-Antoinette » de Sofia COPPOLA, durée 2h03'.

- Lieu : petite ou grande salle du centre culturel selon le nombre de participants ;
- Prix : gratuit ?

CONFERENCES : LES LUNDIS

- 12/01/2009 à 14h30 : Alain VOISOT, « Histoire des routes et des parfums, depuis ses origines à nos jours » (suite de la conférence du mois de septembre 08) ;
- 09/02/2009 à 14h30 : Joseph SIMON, « Jacques Brel, Don Quichotte de la chanson » ;
- 02/03/2009 à 15h : Hassen ER-RIHANI, « Histoire des religions : aux noms des Dieux » ;
- 20/04/2009 à 14h30 : P.-H. THOMSIN, « Liègeoiseries ou les truculences de notre langage » ;
- 11/05/2009 à 14h30 : Roger HOURANT, « Les croix de fonte de nos aïeux » ;
- 08/06/2009 à 14h15 : Silvine WÄLTI, « Les plantes de la Saint Jean : traditions et utilisation ».

- Lieu : petite ou grande salle du centre culturel selon le nombre de participants ;
- Prix : gratuit.

JEUX DE SOCIÉTÉS ET BRINS DE CAUSETTE : LES MERCREDIS

- Dates et heures : à 14h30 jusque 16h45 ;
- Janvier : 07-14-21-28/01 ; Février : 04-18-25/02 ; Mars : 04-18-25/03 ;
- Avril : 01-08-22-29/04 ; Mai : 06-20-27/05 ; Juin : 03-10-24/06.
- Lieu : petite ou grande salle du centre culturel selon le nombre de participants ;
- Prix : gratuit.

JEUX DE SOCIÉTÉS ET BRINS DE CAUSETTE : LES MERCREDIS

- Dates et heures : à 14h30 jusque 16h45 ;
- Janvier : 07-14-21-28/01 ; Février : 04-18-25/02 ; Mars : 04-18-25/03 ;
- Avril : 01-08-22-29/04 ; Mai : 06-20-27/05 ; Juin : 03-10-24/06.
- Lieu : petite ou grande salle du centre culturel selon le nombre de participants ;
- Prix : gratuit.

EXCURSIONS : LES MERCREDIS

- 11/02/2009 : Visite (lundi) de la moutarderie « BISTER-l'impériale » à JAMBES et La parfumerie DELFORGE Guy à NAMUR
A 12h : repas au restaurant « Le Panorama » au site de la Citadelle de Namur
Après-midi : la parfumerie Guy DELFORGE
Prix : 30 euros, repas compris.
Départ : 8h30', hall Omnisports avec la compagnie d'autobus GOHY, retour : 18h15'.
- 11/03/2009 : Visite après-midi du musée de la vie wallonne à Liège
Prix : 15 euros
Départ : 13h00' hall Omnisports avec la compagnie d'autobus GOHY, retour : 17h30'.
- 15/04/2009 : Visite de la distillerie de Biercée à THUIN et visite du château de Fosteau à FOSTEAU. A 12h, repas régional à la distillerie, après-midi : le château Fosteau.
Prix : 30 euros repas compris
Départ : 8h15', hall Omnisports avec la compagnie d'autobus GOHY, retour : 18h00'.
- 13/05/2009 : Visite de l'Archéoforum+trésors de la cathédrale à LIEGE
Prix : 15 euros.
Départ : 12h45', hall Omnisports avec la compagnie d'autobus GOHY, retour : 18h30'
- 17/06/2008: Balade fluviale aller/retour sur la Meuse jusqu'à Maastricht
Embarquement Quai Van Beneden.
A 12h : libre
Visite de Maastricht : libre
Prix : 25 euros
Départ : 7h15', hall Omnisports avec la compagnie d'autobus GOHY, retour : 19h15'

Infos et réservations : ERNOULD Catherine, 087/539320 ou 0495/885168.

Les paiements et réservations sont à effectuer deux semaines avant la date de l'excursion. Places limitées.

BALADES : TOUS LES 1IER MARDIS DU MOIS À PARTIR DE FÉVRIER 2009

- Dates et heures : 13h30 ;
- 03/02 (RDV: Place Taskin, balade: 6km); 03/03; 07/04; 05/05; 02/06.
- Lieu : à préciser, différent selon la balade ;
- Prix : Gratuit
- Personne de contact : Monsieur GASPARD Guy : 087/542447.

ENQUÊTE SPÉCIALE « AÎNÉS »

Madame, Monsieur,

Depuis septembre 2008 la Commune de Theux a mis en place des activités socioculturelles dont le dernier calendrier figure dans nos 4 pages centrales. Afin de mieux cerner vos attentes et vos besoins, nous vous invitons à répondre au questionnaire qui se trouve en page 11.

**MERCI DE RENVoyer OU DE DÉPOSER CE QUESTIONNAIRE AVANT LE 01 MARS 2009 À
Mlle ERNOULD CATHERINE, À L'ADRESSE SUIVANTE :
CPAS DE THEUX, RUE DES 600 FRANCHIMONTOIS, 1 (EN FACE DU MAGASIN SPAR).**

QUESTIONNAIRE

Indications pour répondre au questionnaire : vous répondez en noircissant le carré qui correspond le mieux à votre choix. Si plusieurs choix sont possibles, cela sera indiqué à côté de la question. Votre avis vous sera également demandé pour l'une ou l'autre question.

I. QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

- 1. Votre âge :** 55 à 60 ans 61 à 66 ans
67 à 72 ans 73 à 78 ans
79 à 84 ans 85 à 90 ans
91 à 96 ans + de 96 ans
- 2. Votre sexe :** Féminin Masculin
- 3. Votre nationalité :** Belge Européenne Autre
- 4. Etat civil :** Célibataire Marié(e) Divorcé(e)
Veuf(ve) En couple
- 5. Lieu d'habitation :** Maison de repos Maison/appartement

II. QUESTION SUR LES MOYENS DE TRANSPORT

1a. Quel(s) moyen(s) de transport utilisez-vous? (Plusieurs choix possible)

- Voiture personnelle Bus Train Vélo Covoiturage
Je n'utilise aucun moyen de transport

III. QUESTIONS SUR LE TEMPS LIBRE

1a. Avez-vous l'occasion de sortir de votre habitation ?

- Jamais Rarement Parfois Souvent Très souvent

1b. Si vous sortez, est-ce pour : (Plusieurs choix possible)

- Faire vos commissions/achats
- Rendre visite à votre famille/ami(e)s
- Se balader
- Partir en vacances
- Participer à diverses activités organisées (jeux de carte, cinéma, excursions,...)
- Autre(s)(Précisez)

1c. Si vous ne sortez pas, est-ce car : (Plusieurs choix possible)

- Votre état physique et votre santé ne vous le permettent pas
- Vous ne disposez pas de votre propre moyen de transport
- Les transports en commun ne sont pas accessibles/suffisants
- Vous ne ressentez pas le souhait de sortir de chez vous

Urbanisme

Schéma de Structure Communal : Un questionnaire à destination de la population vous a été distribué. N'oubliez pas de le retourner pour le 16 janvier au plus tard. Une séance d'information à ce sujet aura lieu dans la salle polyvalente du centre culturel de Theux, place Pascal Taskin, le 06 janvier 2009 à 19h00.

Energies "-" à Energies "+" !



La meilleure énergie, c'est celle qu'on économise, d'où l'importance de l'isolation. En Wallonie, **Le logement représente près du quart de la consommation finale d'énergie.** C'est un des secteurs qui témoigne d'une progression sensible de la consommation depuis 1990 (près de 7%). La part du chauffage est très significative, elle représente 54% de la consommation d'énergie d'un ménage wallon.

Il faut savoir qu'en Région wallonne près de 45% des logements datent d'avant 1945 et 70% sont antérieurs à 1970 (Source Institut National des Statistiques – données 2001). Ces logements ont été construits à une époque où peu de personnes se souciaient de l'isolation des bâtiments, du rendement des systèmes de chauffage et encore moins des énergies renouvelables. Toujours selon l'INS-données 2001, on dénombrait 1.330.996 logements en Wallonie, dont 391.979 sans double vitrage, 465.405 partiellement avec double vitrage et 483.634 (1,35 millions pour l'ensemble de la Belgique) dont la toiture n'est pas isolée.

Améliorer la performance énergétique de ces logements est un défi de taille, mais c'est aussi une source d'opportunités environnementales, économiques et sociales.

■ Environnementales :

plus de 25% des émissions de CO₂ de combustion proviennent des logements et des autres bâtiments. Selon la Confédération de la Construction, si on isole convenablement la moitié du parc de logements en Belgique d'ici 2020, on arrivera à réduire les émissions de CO₂ en provenance des bâtiments de 15%.



■ Economiques :

toujours selon la Confédération de la Construction, cela créerait plus de 20.000 emplois d'ici 2020. Ce sont des emplois peu délocalisables. Le coefficient multiplicateur du secteur du logement est très important (1,5). C'est un total de 16,2 emplois directs et indirects qui sont générés (ou maintenus) en moyenne par chaque million d'euros investi en travaux de construction ou de rénovation de logements. Agir sur la performance énergétique des logements reste la meilleure façon de réduire durablement sa facture énergétique et de se mettre à l'abri des fluctuations des cours du pétrole.



■ Sociales :

la diminution de la facture énergétique entraîne l'augmentation du pouvoir d'achat. Une politique volontariste en matière de performance énergétique des bâtiments s'accompagne de créations d'emploi.

Pour encourager les citoyens à améliorer la performance énergétique de leur logement, la Région Wallonne a mis en place un plan d'action pluriannuel de primes énergies. (www.energie.wallonie.be ou les Guichets de l'Energie au 078/15.15.40). Ce plan n'a cessé de rencontrer un succès croissant puisque de 7.400 primes octroyées en 2004, le chiffre avancé pour 2008 est de plus de 60.000 primes. Le dispositif des primes couvre une large panoplie d'investissements : audit énergétique, isolation, remplacement du simple vitrage, placement de pompes à chaleur, ventilation double flux, primes pour les nouveaux logements inférieurs à K45, prime pour les maisons passives...

Conscient que tout le monde ne dispose pas de fonds propres en suffisance pour réaliser les travaux d'économie d'énergie, le Gouvernement wallon met en place un système d'éco-prêts à taux zéro. Dès le 1er janvier, les ménages dont les revenus ne dépassent pas 43.800 € (brut imposable), majorés de 2.150 € par enfant à charge pourront bénéficier d'un prêt à taux zéro sur 7 ou 10 ans pour financer des travaux économeurs d'énergie. Ces prêts seront accordés par le Fonds du Logement et par la Société Wallonne du Crédit Social, après la réalisation d'un audit énergétique.

En savoir plus sur les politiques du Logement et de l'Énergie ? → <http://antoine.wallonie.be>

Informations

ETABLISSEMENTS PUBLICS

Assurance obligatoire de la responsabilité civile en cas d'incendie ou d'explosion.

Pour rappel, certains exploitants d'établissements qui sont habituellement accessibles au public ont l'obligation de contracter une police d'assurance de la responsabilité civile en cas d'incendie ou d'explosion. La Commune a le pouvoir d'ordonner la fermeture provisoire de l'établissement qui ne répond pas aux mesures de sécurité prescrites par la loi.

L'Arrêté Royal et la circulaire relatifs à cette loi peuvent être téléchargés sur le site de la Commune de Theux : www.theux.be ou être transmis sur simple demande au numéro suivant : 087/53.99.35.

Bibliobus : Horaire 2009

Lieu : Jehanster devant l'école communale, rue des Sarts, 1.

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Mardi 6 et 20 9h30 à 10h30	Mardi 3 et 17 10h à 10h30	Mardi 3 et 17 9h30 à 10h30	Mardi 7 et 21 10h à 10h30	Mardi 5 et 19 9h30 à 10h30	Mardi 2 et 16 9h30 à 10h30
Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Mardi 7 10h à 10h30	Mardi 18 10h à 10h30	Mardi 1 et 15 9h30 à 10h30	Mardi 6 et 20 9h30 à 10h30	Mardi 3 : 10h à 10h30 Mardi 17 : 9h30 à 10h30	Mardi 1 et 15 9h30 à 10h30

Les prêts sont consentis pour 15 jours et sont renouvelables. La réservation de livres peut s'effectuer lors de votre visite au Bibliobus soit par lettre, soit par courriel.



Liège Province Culture – Bibliothèque itinérante

Rue de Wallonie, 28
4460 Grâce-Hollogne

Tél : +32 04 2379505
Fax: +32 04 2379510
culture.bibliobus2@prov-liege.be



Collecte des déchets

Petit rappel à nos citoyens,

En cas de non-enlèvement de vos papiers, sacs pmc (sacs bleus) ou sacs immondices (sacs blancs) aux dates prévues (voir calendrier), veuillez le signaler à notre service des Travaux (087/539229) dans les 24 heures suivants le jour prévu pour l'enlèvement. Ce délai dépassé, vous serez contraints de replacer vos papiers ou sacs à la prochaine date d'enlèvement.

Merci

Collecte de Sang



Collecte de Sang à THEUX:
Ecole Communale rue Xhovémont 91
4910 THEUX
Cette collecte est trimestrielle

**Les prochaines collectes sont prévues les lundis
9 février, 11 mai, 10 août et 9 novembre 2009, de 16h30 à 19h30.**

Soutenez le Télévie Theutois !



Vous avez 5 façons de participer et de soutenir le Télévie :

Faire un don, acheter des produits, vendre des produits, organiser une manifestation, participer à une manifestation.

Ceux qui souffrent de la leucémie ont toujours besoin de vous.

Comprimés d'iode

Depuis quelques temps, certains citoyens s'inquiètent parce qu'ils constatent que la date de péremption qui figure sur l'emballage des comprimés d'iode, distribués lors de la campagne nucléaire de 2002, est fixée au mois de mars 2008 ou aux mois qui suivent. En toute logique, ils pensent que ces tablettes d'iode ne peuvent plus être consommées après cette date.

La Direction Générale de la Sécurité civile tient cependant à corriger cette information et à vous faire savoir qu'en réalité, la durée de validité de ces comprimés d'iode est bien plus longue. De nombreuses sources fiables avaient déjà signalé à ses services que les comprimés d'iode avaient une durée de validité qui se prolongeait bien au-delà de la date indiquée sur l'emballage. Elle a néanmoins souhaité recevoir une confirmation officielle.

La conformité des comprimés d'iode est contrôlée annuellement par les laboratoires de l'institut scientifique de Santé publique (ISP) depuis la première distribution qui a eu lieu en 1999. Les comprimés ont été analysés en détail et ont été soumis à des tests rigoureux auxquels les nouveaux médicaments doivent également satisfaire.

Les derniers contrôles standards de pilules ont été effectués par l'Institut en décembre 2007. La conformité des comprimés a, à cette occasion, été garantie jusqu'à la fin de l'année 2008.

Toutefois, au vu des circonstances et afin de ne pas s'en remettre au hasard, la Direction Générale a requis en juillet 2008 de procéder à des tests complémentaires. Les résultats restent inchangés, sans équivoques et confirment la parfaite efficacité des comprimés d'iode, (au moins) jusqu'au 10 juillet 2009.

La date de péremption qui figure actuellement sur les boîtes de comprimés était une obligation, imposée par la réglementation mais qui n'a aucun rapport avec la durée de conservation effective. Cette obligation est aujourd'hui levée pour les comprimés d'iode distribués par les autorités fédérales. Désormais, plus aucune date de validité ne sera indiquée sur les emballages, mise à part la date de fabrication.

Wallonie Week-ends bienvenue - Envie d'être un ambassadeur theutois ?



Le week-end des 13 et 14 juin auront lieu deux journées d'animations consacrées à la mise en valeur de toutes les richesses insoupçonnées de notre commune. Cette opération, qui a déjà rencontré un très large succès dans notre commune en octobre 2007, porte le nom de «Wallonie, Week-ends bienvenue».

Pour rappel, ce week-end a pour but d'être festif et attractif afin d'inciter à la découverte de notre commune. Pendant deux jours, le public observera et participera à un programme de visites et d'animations. Des lieux seront exceptionnellement ouverts pour emmener les visiteurs à la rencontre des beautés cachées de notre quotidien, dans chaque quartier de notre commune.

A cet effet, nous avons besoin de vous ! Nous recherchons des «ambassadeurs» dans notre commune qui accepteraient d'ouvrir leurs portes et d'accueillir les participants ou d'exposer dans un lieu public. Vous seriez le maillon essentiel du succès de cette opération.

Si vous êtes prêt à présenter l'espace d'un week-end votre hobby, votre association, votre club, votre magasin, votre atelier ou votre entreprise, faites-vous connaître au plus tôt en remplissant le formulaire ci-dessous .



Nom de l'organisme ou de la firme :

Nom de la personne de contact : Tél :

Fax : E-mail :

Adresse de contact :

Quel type «d'ambassadeur» êtes-vous précisément ?

- | | | |
|---|---|---------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> initiateur d'activités | <input type="checkbox"/> service public | <input type="checkbox"/> particuliers |
| <input type="checkbox"/> classe moyenne ou entreprise | <input type="checkbox"/> association | <input type="checkbox"/> autres |
| | <input type="checkbox"/> artistes | |

Activité proposée :

.....
.....

Résumé de son contenu, de ce que les visiteurs pourront voir concrètement :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Votre animation aura lieu / votre espace sera ouvert : le samedi ET le dimanche de 10h à 18h : OUI / NON

S'il y a lieu, quelles heures de début et de clôture des visites vous conviennent le mieux et quel serait la durée d'une visite ?

.....
.....

Avez-vous besoin d'une aide complémentaire ?

.....

Capacité d'accueil des personnes durant la même session d'activité ?

.....

Merci de bien vouloir envoyer le formulaire au plus tard le 6 février 2009 à l'adresse suivante :

Administration Communale de Theux – Service Tourisme

Véronique BOULANGER

Rue de la Chaussée, 12

Tél: 087/53.99.35 – Fax : 087/54.21.14 - veronique.boulanger@theux.be

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter.

Le fonds social du chauffage

1. Les conditions que vous devez remplir afin de bénéficier de l'intervention du Fonds social chauffage :

- Vous vous chauffez avec les combustibles suivants : gasoil de chauffage, pétrole lampant, gaz propane en vrac.
- Le prix mentionné sur votre facture est égal ou supérieur à 0,56€ /litre TVA comprise.
- La livraison de combustible doit être effectuée entre le 01.09.2008 et le 30.04.2009.
- Vous appartenez à une des catégories suivantes



1) Vous êtes VIPO, Omnio, vous percevez une allocation de handicapé ou le revenu d'intégration sociale.

2) Le montant des revenus annuels bruts imposables de votre ménage est inférieur ou égal à 14.624,70 € augmentés de 2707,42 € par personne à charge.

3) Vous bénéficiez d'un règlement collectif de dettes ou d'une médiation de dettes et vous ne pouvez faire face au paiement de votre facture de chauffage.

4) Le montant des revenus annuels nets imposables de votre ménage est inférieur ou égal à 23.705,66 €.

2. Documents indispensables à la constitution de votre dossier.

- Votre carte d'identité.
- Facture relative à la livraison du combustible
- Votre carte SIS.
- Si vous habitez un immeuble à appartements, une attestation de votre propriétaire avec le nombre de logements concernés par la facture.

Une permanence est organisée au C.P.A.S de Theux tous les jeudis de 13heures 30 à 17h00. Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter Madame G. Bastogne au 087/53.93.21. ou par mail gabrielle.bastogne@theux.be.

Attention : La demande d'allocation de chauffage doit être introduite dans un **délai de 60 jours** à partir de la livraison du combustible.

Informations générales

Enfants de Tchernobyl

Les résultats le confirment



Au cours de l'été dernier, tous les enfants invités en Belgique par notre association ont eu la possibilité de passer le test du spectromètre au départ de Minsk et au retour en Belarus. Les résultats fournis par ce fauteuil sont édi-fiants. 88 enfants sur les 125 invités dépassaient le seuil de 20 becquerels par kilo de poids. Au retour, seulement 24 enfants dépassaient encore ce seuil considéré comme dangereux.

Sur 125 enfants, l'élimination moyenne du caesium 137 a atteint 48,71%.

L'objectif de notre action était de faire baisser au maximum le césium 137 accumulé dans l'organisme de l'enfant. Grâce à la cure de pectine, financée par nos soins, et au séjour de quatre semaines dans notre pays, nos familles d'accueil ont pu permettre aux enfants d'expulser une grande partie du caesium 137 néfaste pour leur santé.

Vous aussi, vous pouvez participer à l'amélioration de leur état de santé.

Pourquoi ? Un séjour dans nos régions lui permet de reconstituer son système immunitaire gravement affaibli par les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl.

Combien de temps ? Quatre semaines soit en juillet, soit en août.

Quel âge a l'enfant ? Entre 7 et 12 ans au choix de la famille d'accueil. Fille ou garçon ? Au choix de la famille d'accueil.

Quel est le prix à payer ? La participation au voyage de l'enfant est de 110 €. Cette somme comprend également l'assurance mutuelle et l'abonnement à notre trimestriel « Nadièjda ». Il ne vous sera demandé aucune autre contribution.

Est-il assuré ? Oui, tous les frais médicaux, pharmaceutiques et hospitaliers sont remboursés sur base du tarif mutuelle.

Est-il malade ? Non, l'enfant n'a pas de maladie transmissible, il est affaibli mais ne nécessite aucun traitement médical en Belgique.

Comment vais-je communiquer avec lui ? Tout simplement comme un papa ou une maman peut le faire, c'est à dire avec son cœur. Très vite, il apprendra quelques mots de français. Des interprètes sont à votre disposition 24 h sur 24 pour établir le contact avec l'enfant. Notre association vous remettra un lexique très pratique utilisé par vous et par l'enfant.

D'autres renseignements ? Prendre contact par téléphone soit chez : - Josine Deru au 087/468993
- Martine Somja au 0479/531690
- Mireille Nahon au 04/3588441

Par e-mail : aset@skynet.be

En visitant notre site Internet : <http://www.aset.be>

Que se passe-t-il ensuite ? Avec votre autorisation, nous nous rendons à votre domicile pour répondre à toutes vos questions.

OFFRIR ET S'OFFRIR UN CADEAU DE VIE DIFFERENT...



Partir avec les Chantiers Damien au Bangladesh, au Congo ou en Inde :

- c'est vouloir apporter un «mieux-être» aux populations atteintes de la lèpre et de la tuberculose ;
 - c'est choisir de le faire en équipe en s'impliquant dans un projet ;
 - c'est respecter la culture et les modes de vie locaux et offrir à son cœur la joie de rencontres différentes...
- ... en participant à la construction ou à la rénovation sur place d'un dispensaire ou d'une autre infrastructure médicale.

Intéressé ?

Les Chantiers Damien vous donnent l'occasion de concrétiser ce projet.

Pour vous faire une idée dès maintenant, visitez le site d'Action Damien : www.actiondamien.be

Pour en savoir plus, rejoignez-nous à la réunion d'informations, prévue le dimanche 1er février 2009.

Contact : Christiane Taeter, Rue de la Fagne 23D, 4845 Jalhay – tél 087 47 56 21 ch.taeter@skynet.be

Le CSM de Bra-sur-Lienne vous remercie pour votre soutien !

Chers habitants de la commune de Theux,

Vous savez certainement que votre commune participe activement au maintien et au développement du Centre de Secours Médicalisé (CSM) de Bra-sur-Lienne en l'aidant financièrement. C'est donc un GRAND MERCI que nous souhaitons aujourd'hui adresser aux habitants de la commune.



Toutefois, le CSM, qui n'obtient aucune aide de l'État, ne saurait trouver son équilibre financier sans ses nombreux affiliés. Ceux-ci représentent à eux seuls près de 35 % de son budget annuel de fonctionnement. C'est pour cela que nous vous adressons, chers affiliés, un IMMENSE MERCI !

Nous établissons régulièrement des données statistiques. Cette année, nous avons décidé de vous en faire part.

Au 1er octobre 2008, la commune de Theux était 22ème du classement des communes de la province de Liège en termes de pourcentage d'affiliés par rapport à sa population totale. Voici, ci-dessous, les chiffres :

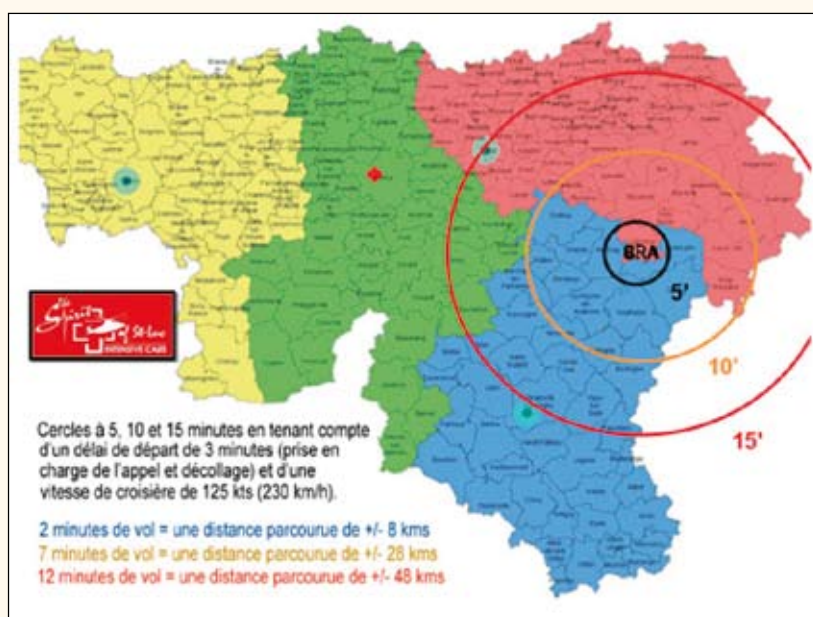
Nombre de cartes de soutien pour la commune de Theux	Nombre de personnes affiliées pour la commune de Theux	Pourcentage de la population de la commune de Theux affiliée
145	319	2,7 %

Réduire le temps

Savez-vous que la commune de Theux se trouve dans la plus grande zone rouge de Belgique ? La zone rouge, telle que définie par le ministère de la Santé Publique, indique qu'aucun Service Mobile d'Urgence et de Réanimation hospitalier (SMUR) n'est capable d'arriver par la route dans votre commune pour vous secourir endéans les 15 minutes, délai préconisé par les experts médicaux du monde entier.

L'hélico divise en moyenne par 3 le délai d'intervention et permet de diminuer le facteur « temps ». Celui-ci est déterminant pour le traitement efficace des graves problèmes de santé.

Nous sommes intervenus 532 fois dans la province de Liège en 2007. Voici, ci-dessous, un tableau qui reprend les différents types de missions pour la province :



Année 2007

Type de missions	Nombre de missions en province de Liège	% par rapport au nombre total de nos missions primaires / de nos transferts inter-hospitaliers-urgents
*Missions primaires	432	68 %
*Transferts inter-hospitaliers urgents	100	59 %

*Les missions dites « primaires » sont les missions qui requièrent la présence, sur le lieu de l'accident ou au domicile, d'une équipe d'intervention (médecin, infirmier) dans le but de prendre en charge et de stabiliser le patient avant son transport vers l'hôpital.

*Les transferts inter-hospitaliers urgents permettent la prise en charge du patient par un hôpital spécialisé dans le traitement de sa pathologie aiguë.

Depuis peu, le CSM de Bra-sur-Lienne est totalement intégré dans le logiciel CITYGIS (logiciel qui permet de mobiliser l'équipe médico-infirmière qui sera le plus rapidement au «chevet» du patient) de la centrale 100 de Liège et de celle d'Arlon (centrales qui gèrent l'aide médicale urgente pour les provinces de Liège et de Luxembourg). Cette intégration est la preuve d'une reconnaissance toujours plus importante de notre Centre hélicoptère et elle nous permettra d'encore mieux secourir les habitants des 2 provinces et les personnes qui s'y rendent, en complétant l'offre des services de secours terrestres existants.



Vous n'êtes pas encore affiliés à notre service ?

Si c'est le cas, sachez qu'une affiliation vous offrira, en cas de besoin, la gratuité du transport en hélicoptère mais, en plus, vous soutiendrez l'exceptionnel effort du CSM qui est à la disposition de tous.

Sachez aussi que le Centre de Secours Médicalisé de Bra-sur-Lienne souhaite conserver sa neutralité afin de pouvoir toujours offrir au patient la meilleure prise en charge médicale possible.

Coût annuel de l'affiliation :

47 euros pour une famille ou 30 euros pour une personne seule !

Pour plus de renseignements, contactez-nous au numéro de téléphone: **086/450.339 (matin)** ou visitez notre site web : www.spiritofstluc.be

Nous sommes là pour vous !

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS!

Aidez-nous à sauver des vies et bénéficiez de la gratuité du transport hélicoptère en vous affiliant au CSM de Bra-sur-Lienne.

Inscription

A retourner par courrier ou par fax. Il est également possible de s'inscrire via le site du CSM : www.spiritofstluc.be

Adresse : CENTRE DE SECOURS MEDICALISE
Rue Bierleux, 69 – 4990 Bra-sur-Lienne
N° de compte : 248-0440440-90
Fax: +32-(0)86-45 03 34
E-mail: mail@spiritofstluc.be

Demande de carte d'affiliation

Oui, je désire recevoir ma carte d'affiliation individuelle au prix de 30 € par an.

Oui, je désire recevoir ma carte d'affiliation familiale au prix de 47 € par an.

Nom:
Prénom:
Adresse:
Code postal et localité:
Téléphone ou GSM:
E-mail:

Date de naissance:
Épouse ou conjoint(e): Date de naissance:

Enfant: Date de naissance:
Enfant: Date de naissance:
Enfant: Date de naissance:

Important: votre carte sera activée dès réception du paiement sur notre compte 248-0440440-90.

Conditions

Le Centre de Secours Médicalisé exécute ses missions dans la mesure de ses possibilités techniques, opérationnelles et des moyens disponibles. Il ne peut donc exister de droit à ces prestations. La décision et la manière d'intervenir relèvent de nos critères médicaux, sociaux et opérationnels. Les conditions d'affiliation au CSM sont disponibles sur simple demande.



Du mercredi 17 décembre 2008 au samedi 10 janvier 2009, l'utilisation du disque de stationnement est suspendue en zone bleue à Theux. L'usage du disque redevient obligatoire dès le 11 janvier 2009.